Image not found or type unknown

Gerant de societe n'est pas d'ccord pour une saisie sur salaire

Par **bob105**, le **28/03/2010** à **18:20**

Bonjour,

un gerant de societe est il obligé de retenir une saisie sur salaire d'un de ses employés.
en tant que gerant ,je pense que ce n'est pas mon role de jouer les huissiers.
merci de votre reponse

Par **pepelle**, le **29/03/2010** à **14:37**

Bonjour
Et si ce n'est l'employeur (représenté par le gérant) qui va la faire cette saisie sur salaire ?
Vous ne faites pas l'huissier (qui est déjà intervenu ou bien c'est une administration qui fait la saisie sur salaire)
Vous ne jugez pas, vous ne décidez pas . Vous appliquez une décison judiciaire ou administrative par une opération comptable, et c'est tout

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés